



APPEL À CANDIDATURE

2024

Résidence artistique à l'EHPAD

« Les mots à la bouche »

Arts culinaires et héritage gourmand

Cet appel à candidature fait l'objet d'un partenariat spécifique
avec l'établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
Jean Périquier à Montpellier

LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT : SA DEMARCHE

Le Département de l'Hérault porte l'ambition d'une politique culturelle responsable et solidaire, résolument tournée vers l'innovation et la prise en compte des enjeux contemporains. Si la culture favorise les cohésions humaines et territoriales, l'épanouissement des individus, l'émancipation des citoyens, elle est aussi un secteur économique porteur d'emplois et d'attractivité pour le territoire. Pleinement conscient de ces enjeux, le Département s'engage pour une Culture innovante et créative, à l'écoute du citoyen-usager. Le partage est au cœur du projet culturel porté par le Département : partage des savoirs, des connaissances, des patrimoines, des esthétiques.

Le Département de l'Hérault entend promouvoir une Culture accessible à tous. Les solidarités humaines et territoriales guident son action, et une attention particulière est portée aux plus jeunes et aux publics les plus fragiles. Il s'engage dans une transition audacieuse de co-construction de projets culturels et artistiques en lien avec les citoyens les plus éloignés de la culture, les acteurs culturels et les territoires.

Par diverses actions dont le programme artistique *Culture en Arc en Ciel*, le Département de l'Hérault s'engage en faveur des personnes les plus fragiles au sein des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), principe réaffirmé dans l'axe 1 du Schéma Culture 2023-2028 « améliorer le bien-vivre pour le grand âge ».

Lien vers le schéma culture : <https://herault.fr/publication/453/16-schema-departemental-2023-2028-la-culture.htm>

LE PROJET

POUR QUI ?

Le présent appel à projet s'adresse aux équipes artistiques, collectif d'artistes pluridisciplinaires (arts vivants et arts visuels) de l'Hérault. Un groupement d'associations pourra déposer sa candidature ; dans ce cas, une des associations sera désignée comme porteur du projet.

Cette résidence est ouverte à tout créateur dans les domaines artistiques suivants :

- Arts plastiques : graphisme, illustration et photographie, roman graphique, dessin contemporain, duo auteur/photographe ;
- Cinéma, audiovisuel, arts numériques, création radiophonique ;
- Spectacle vivant : théâtre, danse, musique etc.

Les candidats au présent appel à candidature doivent justifier de compétences dans les champs de la création artistique, de l'éducation artistique et de la médiation en direction de publics variés, notamment personnes âgées et en situation de handicap.

Ces compétences doivent être présentées dans le dossier de candidature.

L'équipe artistique s'assure au préalable d'être en capacité de mobiliser les moyens humains et matériels pour atteindre les objectifs recherchés.

C'EST QUOI ?

Une résidence de création

Il s'agit, sur **un temps long**, d'élaborer un travail de création en lien étroit avec le personnel de l'EHPAD et de ses résidents, dans le respect des personnes et en prenant en compte la spécificité de la structure.

Le principe de la résidence est fondé sur le principe d'hospitalité et d'implication de tous « les habitants » de l'établissement, résidents, familles, personnels et intervenants, tout en **encourageant l'ouverture vers l'extérieur, en préservant le lien social, en favorisant le bien-être et le bien vieillir des résidents**. La résidence en EHPAD sera l'occasion de créer une relation de proximité et d'échanges avec une équipe artistique favorisant le partage d'une expérience sensible.

Thèmes : arts culinaires et héritage gourmand

La gastronomie et sa diffusion dans les traditions populaires, au travers d'un art de vivre autour des plaisirs de la table, constituent un véritable ciment de nos relations sociales et de notre vie culturelle. Partager des émotions autour d'une table est propice aux échanges et constitue un véritable vecteur d'intégration. De plus les expériences culinaires, en sollicitant tous nos sens font appel à la mémoire de chacun et à sa propre histoire individuelle, contribuent à donner goût à la vie.

Cette démarche sera accompagnée d'actions de sensibilisation, de rencontres avec les publics, d'ateliers de création participatifs avec les habitants de la résidence.

AVEC QUI ?

L'EHPAD Jean Périquier est un établissement public médico-social autonome dirigé par un Directeur, nommé par le ministère de la Santé et administré par un Conseil d'administration.

Il est totalement habilité à l'aide sociale et accueille 151 résidents (148 lits en hébergement permanent et 3 lits en hébergement temporaire). L'établissement se compose de deux bâtiments. Le « Vivaldi » réhabilité en 2004 et 2019 accueille 85 résidents. Le « Van Gogh » héberge 66 résidents dans un bâtiment neuf composé d'un secteur protégé « la plage ». Chacun des 2 bâtiments fonctionne de manière autonome avec leur propre équipe de soins et hôtelière.

L'Etablissement a pour atout de disposer d'une cuisine au sein même de la maison et ne fait pas appel aux services d'une cuisine centrale. En effet, tous les mets sont préparés sur place par l'équipe de cuisine.



L'établissement souhaite mettre en place un projet participatif pour **fédérer** toutes les personnes qui fréquentent le lieu (résidents, familles, personnels, intervenants, etc.). C'est pourquoi il est important pour l'équipe pluridisciplinaire de l'EHPAD Jean Périquier d'imaginer un **projet avec des temps collectifs mais également individuels en chambre pour inclure les résidents les plus isolés**. En plus de favoriser le lien social en interne, l'équipe souhaite **ouvrir le projet à l'extérieur** afin de créer des liens intergénérationnels (écoles, accueils de loisirs du quartier).

L'EHPAD Jean Périquier accorde beaucoup d'importance à la vie au sein de la maison. C'est pourquoi deux animatrices travaillent à temps plein. Elles sont en charge de coordonner et mener les activités pour les résidents. Ces dernières varient en fonction des envies des résidents, mais également de la saison et des événements calendaires.

En lien avec le thème de l'Appel à Candidature, les animatrices proposent un certain nombre d'activités et d'événements qui ponctuent la vie de l'établissement (cf. annexe 1)

Manger reste un des plaisirs du quotidien des résidents. Les équipes d'animation et de cuisine travaillent en collaboration tout au long de l'année du choix du repas à thème aux ingrédients pour les ateliers cuisine en passant par les commandes de goûters spécifiques en lien avec les activités festives.

<https://www.ehpads-peridier.fr/>

MODALITES

DURÉE ET DÉROULEMENT DE LA RÉSIDENCE

La durée envisagée de la résidence s'échelonne maximum sur 4 mois. Elle se déroulera **entre juillet et novembre 2024**.

La période de résidence pourra être continue ou fragmentée et elle comportera :

- une phase d'immersion, de médiation et de rencontres d'une durée de 15 jours, point de départ de la création artistique ;
- une phase de création dont une semaine au moins qui aura lieu au sein de l'établissement ;
- des temps de médiation à définir avec l'EHPAD ;
- une phase de restitution.

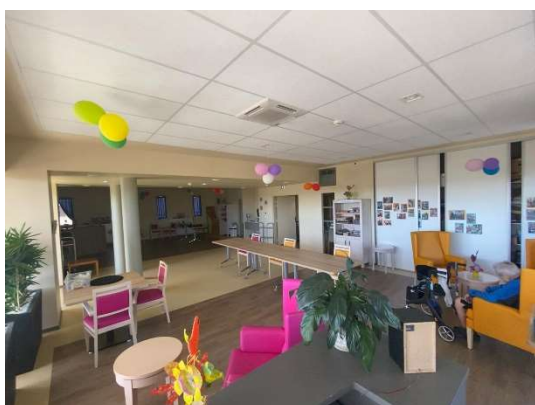
Le projet artistique devra être documenté au fil du temps sous un format qui sera proposé par le candidat (vidéo, édition, photographie...).

CONDITIONS D'ACCUEIL

Le lieu de résidence est fixé au sein de l'EHPAD Jean Périquier, situé 174 rue Jacques Bounin à Montpellier, où une salle d'environ 75m² sera dédiée à la création et aux actions de médiation de l'équipe artistique.

L'établissement dispose d'une cuisine thérapeutique avec des aménagements adaptés aux résidents à mobilité réduite.

La restauration de midi sera prise en charge sur place.



FINANCEMENT

Une dotation forfaitaire de 10 000 € TTC sera attribuée à l'équipe artistique pour la réalisation du projet. Cette somme inclut la rémunération des artistes pour :

- les temps de préparation partagés pour l'organisation, la mise en œuvre et le bilan du projet ;
- les actions de médiation en direction des résidents, personnels et familles de l'EHPAD : 40h/mois, et jusqu'à 150 heures au total d'intervention quel que soit le nombre d'artistes (52€TTC/h) ;
- les achats de fournitures et matériels nécessaires au déroulement du projet ;
- le temps de création estimé à 2/3 maximum du temps total de la résidence, et dont une semaine de présence minimum au sein de l'EHPAD dans la salle d'accueil ;
- le temps de restitution du projet ;
- les frais de documentation du projet
- Les frais de déplacement.

Le projet artistique sera documenté au fil du temps sous un format proposé par le candidat (vidéo, édition, photographie...). Le financement de la valorisation du projet sera défini avec l'EHPAD.

CONVENTION

Une convention de partenariat sera rédigée entre l'EHPAD Jean Périquier, l'équipe artistique et le Département de l'Hérault.

Cette convention définira les rôles respectifs et obligations des parties dans la mise en œuvre du projet de résidence artistique à l'EHPAD.

DROITS

L'article L 122-4 du Code de la propriété intellectuelle dispose que « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. »

L'équipe artistique attestera par écrit, dans un contrat, les modalités de cession aux partenaires de la résidence (EHPAD, Conseil départemental, structure associée) les droits de reproduction et de représentation des œuvres réalisées durant la résidence, pour l'exploitation à but non commercial, dans le cadre d'activités pédagogiques et culturelles ainsi que pour la valorisation des actions menées et la communication interne et externe sur le programme des résidences et le projet.

CANDIDATER

LES PIÈCES À FOURNIR

- 1- les éléments relatifs aux statuts de l'association (Siret/Licence d'entrepreneur du spectacle...);
- 2- une lettre de motivation précisant la démarche et les raisons de la candidature ainsi qu'une note d'intention précisant le projet artistique ;
- 3- un dossier comprenant CV des artistes associés précisant leurs expériences dans le domaine de la médiation tout particulièrement auprès des personnes âgées et de publics spécifiques ;
- 4- un dossier relatif aux créations et tout document pouvant servir à l'appréciation du travail et de la démarche artistiques (photos, vidéos, lien internet...).

LES MODALITÉS D'ENVOI

La date limite de réception des candidatures est fixée **au 24 mai 2024 avant 17h**.

Le dossier de candidature ainsi que l'ensemble des pièces demandées sont à adresser au Conseil départemental de l'Hérault par envoi électronique : culture@herault.fr

Contacts/informations : Direction de la Culture

- Céline Laurent, Cheffe de projet « Culture en Arc en ciel » : celaurent@herault.fr – 06 49 87 82 11
- Sylvie Deshayes, Conseillère spectacle vivant : sdeshayes@herault.fr – 07 88 06 90 01
- Gilles Navarro, Conseiller arts plastiques et visuels : gnavarro@herault.fr – 06 49 87 86 33

CRITÈRES DE SÉLECTION

Chaque projet sera sélectionné selon les critères suivants :

- structure artistique domiciliée dans l'Hérault (raison sociale) ; titulaire d'une licence d'entrepreneur du spectacle en cours de validité pour le spectacle vivant ;
- projet innovant dans les formes artistiques pluridisciplinaires ;
- projet innovant dans les modes de médiation envisagés (participation des personnes) ;
- proposition de documentation du projet pour en garder une trace ;
- capacité de médiation, d'échanges et de dialogue avec les personnes âgées, fragiles ou en situation de handicap.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Le jury de sélection des candidatures sera composé de :

- Un-e élu-élue du Conseil départemental de l'Hérault ;
- un/des représentant(s) de l'EHPAD Jean Périquier (équipe pluridisciplinaire, Conseil de la Vie Sociale) ;
- un/des représentant(s) de la Direction de la Culture du Département de l'Hérault.

Il se réunira le **Mardi 4 juin 2024** pour étudier les candidatures et faire le choix de l'équipe artistique retenue.

ANNEXE 1

Exemples d'activités organisées au sein de l'établissement Jean Périquier, en lien avec les gourmandises et le bien-manger.

Ateliers Cuisine : confection d'apéritifs et de goûter à partager	Lotos gourmands
Repas à thème préparés par les équipes de cuisine et activités proposées par l'équipe animation en lien avec la thématique (projection vidéo, productions arts plastiques, etc.).	Ateliers jardinage : semis et plantation d'aromatiques et légumes utilisés sur les ateliers cuisine.
Ateliers de dégustation tout au long de l'année : galette des rois, crêpes et huîtres	Semaine du goût (confections, dégustations, jeux sensoriels)
Café éphémère (tous les jeudis) pour les résidents du PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) : vente de douceurs et boissons chaudes aux résidents et aux équipes.	Projet « A TABLE » mené par la compagnie Carambole dans le cadre de <i>Culture en Arc en Ciel</i> : ateliers de pratique artistique autour du chant sur le thème des gourmandises (2023).